

**REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE ZIGUINCHOR
DEPARTEMENT DE BIGNONA
ARRONDISSEMENT DE SINDIAN
COMMUNE DE SINDIAN**

RAPPORT DIAGNOSTIC COMMUNE DE SINDIAN



Table des matières

2.1 Étapes clés	4
2.1.1 Harmonisation et mise en place des Comités de Pilotage.....	4
2.1.2 Formation et mise à niveau des équipes sur le diagnostic	5
2.1.3 Collecte d'informations et restitution à l'échelle zone	5
2.1.4 Réunion de validation sociale/communale.....	6
III. RESULTATS.....	6
3.1 Présentation de la Commune	6
3.1.1 La localisation.....	6
3.1.2 Les potentialités de la commune.....	7
3.1.2.1 Agriculture.....	7
3.1.2.2 Elevage.....	7
3.1.2.3 Agroforesterie	8
3.1.2.4 Pêche.....	9
3.1.2.5 Commerce.....	9
3.1.2.6 Le transport	9
3.2 La dynamique organisationnelle.....	10
3.2.1 Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)	10
3.2.2 Les Groupements d'Intérêt Économique (GIE)	10
3.2.3 Les Associations Religieuses.....	11
3.2.4 Les Associations Sportives et Culturelles (ASC).....	11
3.2.5 Autres Associations de développement communautaire	11
3.3 Les partenaires d'appuis au développement	12
3.4 Contraintes soulevées/Solutions Préconisées	14
3.5 Règles de Gestion définies.....	15

3.6 Règles pour la récolte de fruits forestiers destinés à l'usage domestique	16
3.7 Règles pour l'exploitation des fruits forestiers destinés à la vente	16
<i>ANNEXES : Listes de présence des ateliers en zones</i>	<i>17</i>
<i>Zone : Sindian.....</i>	<i>17</i>
<i>Zone : Diangongue.....</i>	<i>17</i>
<i>Zone.....</i>	<i>18</i>
<i>Zone : Djinipère</i>	<i>18</i>
<i>Zone.....</i>	<i>19</i>
<i>Zone :.....</i>	<i>19</i>
<i>ANNEXE : LISTE DE PRESENCE DE L'ATELIER DE RESTITUTION/VALIDATION COMMUNALE</i>	<i>20</i>

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Projet de Promotion du Développement Communautaire et Appui aux groupes vulnérables dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles et génératrices de revenus dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian dans la région de Ziguinchor au Sénégal qui a pour objectif de contribuer à un modèle de développement qui garantit la durabilité de la production à travers une souveraineté alimentaire durable et équilibré dans les 4 communes cibles de la Région de Ziguinchor.

En ce sens, ce projet s’inscrit dans le cadre de la politique agricole et de la lettre de politique de développement rural décentralisé qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il s’intègre parfaitement dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Gouvernement qui vise à accroître les revenus des populations et à renforcer le capital humain pour une meilleure valorisation de nos ressources.

Le projet entend donc supporter une nouvelle vision qui va contribuer à la valorisation du fort potentiel agricole et forestier au niveau des communes cibles dans le souci d’améliorer les opportunités économiques et nutritionnelles au profit de 373 personnes à travers la promotion des pratiques agro écologiques durables, résilientes et égalitaires.

Ainsi, durant cette phase d’intervention, un accent particulier est mis sur les activités que sont :

A1 : Le renforcement des capacités des producteurs via la tenue de sessions de formation sur les bonnes pratiques agricoles et agro écologiques,

A2 : La protection et la gestion des ressources forestières au niveau des 4 communes par la mise en place de convention locale et plan stratégique,

A3 : L’amélioration des systèmes de production par la mise en place au niveau de 4 GPF des périmètres agricoles communautaires.

Inscrit sur le deuxième axe du projet, ce cadre va nous permettre d’élaborer des séries de conventions locales au niveau des communes de Niamone, Sindian, Mangagoulack, et Mlomp dans la région de Ziguinchor pour une meilleure gestion des ressources forestières et des 3 fruits forestiers que sont la Maad, le Ditax et le Nere.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les Méthodes Accélérées de Recherche Participatives ont été adoptées pour une meilleure implication des Acteurs locaux des différentes Collectivités Territoriales ciblées par le projet.

2.1 Étapes clés

2.1.1 Harmonisation et mise en place des Comités de Pilotage

Cette étape est importante et constitue un préalable pour une meilleure compréhension de la mission, les rôles et responsabilités de tous les Acteurs impliqués dans le processus. Elle est tenue

à la date du 17/04/2023 à la Mairie de Sindian avec la présence du Représentant du Maire ; Responsable de la Commission Environnement, le représentant des services des Eaux et Forêts, de l'élevage, des 6 Animateurs de Zone, des représentants des femmes, des représentants des jeunes, des Chefs de village et coutumiers.

La session a été bouclée par la mise en place du Comité de Pilotage constitué de 6 équipes à la tête desquelles se trouve un Animateur de zone en guise de Chef d'équipe. Les représentants des services techniques, ainsi que l'ANCAR sont chargés d'appuyer les différentes équipes dans leur zone respective. Quant au Consultant, il est chargé avec son Assistant de superviser les différentes activités dans les zones.

2.1.2 Formation et mise à niveau des équipes sur le diagnostic

Cette formation est réalisée le 19/04/2023 à Ziguinchor et a regroupé les Animateurs de Zone Chefs d'équipe et les CAR chargés de piloter les collectes de données au niveau de leur zone respective. Une importance particulière a été accordée sur les principes de Diagnostic Participatif qui impliquent la participation de tous les porteurs d'informations. En effet la collecte devra se faire en 2 grandes étapes qui sont :

La collecte des données secondaires : C'est une étape qui permet d'exploiter tous les documents produits sur la commune notamment le PDC. Les principales informations recherchées sont : les potentialités socio-économiques, ressources forestières, dynamique organisationnelle, contraintes majeures liées à l'exploitation de ces ressources, les solutions préconisées et les ébauches de règles pour une gestion durable de ces ressources.

Après cette étape, il s'en suit l'étape des focus group avec principales cibles porteuses d'information : le groupe des jeunes, celui des femmes et celui des Chefs de Village et Chefs coutumiers. Les outils utilisés sont la carte des ressources pour avoir un aperçu sur la répartition des ressources dans la zone, le diagramme de venn pour avoir un aperçu sur la dynamique organisation, le diagramme de flux pour évaluer les types d'échanges entre les différentes zones, la grille Contraintes soulevées/Solutions préconisées/Ébauche de règles qui permettent une gestion durable des ressources forestières.

Une fois toutes ces informations collectées, il est procédé à une synthèse des informations collectées à l'échelle zone avant de procéder à la restitution et à la validation de ces dernières.

L'atelier a permis de connaître et de partager tous les outils à utiliser ainsi que les méthodes de collecte avec un guide d'entretien qui a été imprimé et remis aux Chefs d'équipe.

2.1.3 Collecte d'informations et restitution à l'échelle zone

Ces activités ont été réalisées simultanément au niveau de toutes les zones entre le 25 et 26 Avril 2023. Le 25 Avril a été réservé à la collecte de données secondaires et le 26 Avril, tous les Acteurs

se sont retrouvés en zone pour collecter, faire la synthèse et restituer les informations avec l'appui des CAR et Services Techniques sous la supervision du Consultant.

2.1.4 Réunion de validation sociale/communale

Elle a eu lieu à Sindian le 4 Mai 2023 dans la salle de délibération de la Mairie. Elle représente l'ultime étape où toutes les informations collectées en zones sont synthétisées et restituées à la communauté sous l'égide du Maire et des Services des Eaux et Forêts et tous les autres services techniques. Toutes les informations présentées sont discutées avant de procéder à leur validation



III. RESULTATS

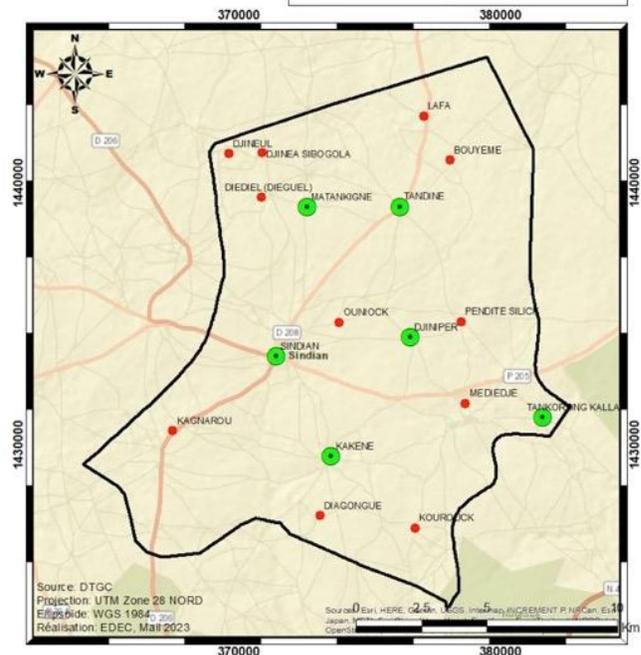
3.1 Présentation de la Commune

3.1.1 La localisation

La Commune de SINDIAN est située dans l'Arrondissement portant le même nom. Elle est limitée à :

- L'Est par la Commune de OULAMPANE
- L'Ouest par la Commune de SUELLE
- Nord par la Commune de DJIBIDIONE
- Sud par l'Arrondissement de TENGHORY

La Commune de Sindian couvre une superficie de 215,427 km². Elle est constituée de 19 villages répartis en six (6) zone



3.1.2 Les potentialités de la commune

3.1.2.1 Agriculture

Elle est de type extensif et constitue la principale activité de la Commune et assure l'essentiel des produits de consommation. Elle est essentiellement pluviale et son déroulement coïncide avec la saison des pluies c'est-à-dire de Mai à Novembre.

La commune de Sindian fait partie de la zone agro sylvopastorale appelée le Fogny. Cette zone englobe plus de 50% des superficies cultivables du Département de Bignona. La Commune de Sindian à elle seule couvre 24833 hectares de superficies cultivables dont seulement 12358 hectares sont emblavés, soit 49.7 %.

L'insécurité qui sévit dans la zone depuis une décennie éloigne les bras valides des zones de productions traditionnelles. Le matériel agricole utilisé reste toujours rudimentaire et insuffisant rendant pénibles toutes activités agricoles. L'engrais minéral est très peu utilisé, les tabous font que son épandage dans les vallées est presque partout interdit. Dans les autres terroirs de cultures il reste peu accessible du fait de sa cherté avec un encadrement technique souvent déficitaire.

Les spéculations agricoles sont pour les cultures céréalières le mil, le riz, le sorgho et le maïs et pour les cultures de rente l'arachide et le niébé.

3.1.2.2 Elevage

L'élevage pratiqué est de type traditionnel, extensif. Son exploitation revêt un caractère beaucoup plus socioculturel qu'économique. Les rares ventes ne sont envisagées qu'en cas de besoins sociaux urgents, et les abattages ont lieu lors des cérémonies traditionnelles (circoncisions, mariages, funérailles), etc.

L'intégration élevage - agriculture est réelle et se fait sentir autant dans l'utilisation du fumier dans l'agriculture que dans l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail. La traction bovine et autres formes pour alléger les travaux agricoles est aujourd'hui pris en considération dans la Commune pour une augmentation de la production.

Les abattages de même que les ventes sont plus fréquents chez les caprins et la volaille qui sont constitués essentiellement de races locales à part quelques pratiques plus ou moins modernes constatées à Sindian chef-lieu de Commune.

La forme d'élevage pratiquée ne favorise pas une alimentation optimale du bétail car les pâturages naturels ne sont pas qualitativement les meilleurs (feux de brousse) même s'ils assurent une assez bonne couverture alimentaire du bétail. De plus, le suivi vétérinaire reste très irrégulier.

Très souvent, des maladies se déclarent entraînant un taux de mortalité très élevé surtout chez les caprins et la volaille. Les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, les charbons, la peste, le parasitisme interne (vers intestinaux), le parasitisme externe (tiques, teignes, gales, poux, puces, etc.)

La race bovine locale qui prédomine ne permet pas un bon rendement en lait et en viande. Cela est dû au caractère extensif du secteur.

Tout de même, des efforts sont en train d'être faits par rapport à l'insémination artificielle pour l'amélioration des races existantes.

Il faut souligner que la commune de Sindian ne dispose pas d'abattoir, ni d'autres infrastructures modernes pour développer la filière de l'élevage. L'apiculture qui ne connaît pas encore un grand succès est en phase d'être prise en compte pour un meilleur développement car elle constitue de nos jours un secteur très porteur et les caractéristiques de la Commune constituent un atout pour l'apiculture.

3.1.2.3 Agroforesterie

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Sindian. Ainsi les produits exploités sont : le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers (menacés de disparition), les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.

Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts. C'est ainsi que les populations des villages qui se situent au tour de la forêt de Songho (Sindian, Ouniok, Silick, Bouyème, Tendine et Matankigné) se sont lancées dans un processus d'aménagement participatif des forêts avec l'appui de la Commune et du programme Karonghen 2 avec des financements espagnols. Les résultats de l'étude cartographique et l'inventaire forestier, ont permis d'avoir une idée sur le niveau de dégradation de la forêt et de créer une pépinière forestière dont les productions sont orientées vers les essences en voie de disparition (voire tableau).

Espèces en production	Dates de semis	Nombre de plants	Situation des semis
<i>Azelia africana</i> (Linké)	20 mars	3696	Réussite à 100%, plants déjà grands prêts pour la plantation.
<i>Khaya senegalensis</i> (Khay)		2400	Bonne levée
<i>Pterocarpus erinaceus</i> (Ven)		5968	Bonne levée
<i>Tamarindus indica</i> (Dahar)		1536	Bonne levée
<i>Parkia biglobosa</i> (nééré)		2848	Au stade de semis
<i>Moringa oleifera</i> (Nébéday)		4480	Bonne levée

Total		20 928	
-------	--	--------	--

3.1.2.4 Pêche

Ne disposant pas de Marigot ni de ruisseau, la pêche comme levier de développement est une activité inexistante sur l'ensemble du terroir communal. Cependant la présence de vallées inondables pendant la saison des pluies donne à la Commune de Sindian des possibilités de développer un programme de création de mares et/ou de bassins de rétention permettant aux populations de pratiquer la pisciculture. Un tel programme est possible car des expériences similaires sont développées dans d'autres Communes du pays avec beaucoup de succès dans le Ferlo et la Région de Tambacounda.

3.1.2.5 Commerce

L'activité commerciale dans la Commune de Sindian est fortement liée à l'agriculture et l'exploitation forestière (fruits, huile de palme, produits de cueillette). Les produits commercialisés proviennent généralement du secteur primaire. Les circuits d'écoulement demeurent informels avec principalement les banabanas qui arrivent des centres urbains de la Région ou de la Capitale Dakar. En dehors de Sindian chef-lieu de Commune, qui dispose d'un espace de commerce, il n'existe aucune infrastructure commerciale digne de ce nom dans la Commune. L'activité manque d'organisation et certains villages sont dépourvus de la moindre boutique pour l'accès aux produits manufacturés de première nécessité.

Les productions fruitières et maraîchères sont encore confrontées à des problèmes d'écoulement. L'absence de structures relais chargées de collecter, stocker, conserver ou transformer les productions locales se fait de plus en plus sentir. Toutes ces productions fruitières devraient converger vers la plateforme de Bignona à vocation sous régionale qui doit servir de support logistique à l'organisation de l'écoulement des productions locales de la région de manière globale. Nous constatons par ailleurs l'absence de toute animation commerciale (ex. marché hebdomadaire polarisante) dans la Commune.

3.1.2.6 Le transport

La réhabilitation de l'unique piste de production qui traverse la Commune du Nord au Sud est une nécessité. Cette route constitue un axe stratégique pour la zone, car elle facilite la circulation des personnes et des biens. La route traverse les deux agglomérations de la Commune (Sindian, Kagnarou). À cela s'ajoute l'enclavement des villages de Zone 2 située à l'Est de la Commune caractérisée par le mauvais état de la piste qui est presque impraticable en période hivernale. Les pistes reliant les villages et à l'intérieur des villages sont dans un très mauvais état. Il est donc nécessaire de réhabiliter toutes ces pistes pour désenclaver ces villages et pour mieux approvisionner le marché de Sindian qui est d'un grand intérêt pour la Commune.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la commune de Sindian ne dispose de route bitumée, par conséquent le niveau du transport routier est très sous développé et peu organisé. L'accès à la Commune est

assuré par les véhicules automobiles de transport en Commun sortant de Bignona et assurent tous les jours le déplacement des passagers entre la Commune et l'extérieur (les horaires), et entre villages de la commune. Le transport intra communal est aussi assuré par des motocyclettes (Diakharta et autres motos).

Au niveau de certains villages de la commune, il urge de réhabiliter plusieurs pistes pour un désenclavement et une meilleure circulation des personnes et des biens car il faudra bien sortir les productions de l'intérieur des villages vers la piste ou route principale, chose relativement difficile dans certaines zones de la Commune.

3.2 La dynamique organisationnelle

3.2.1 Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)

La Commune compte quatorze (14) GPF affiliés à la FGPF (régionale) bénéficiant de l'encadrement du Service Départemental du Développement Communautaire.

D'une manière générale ils constituent les principales entités qui œuvrent pour le bien être des femmes. Ils interviennent le plus souvent dans les domaines du maraîchage, des travaux champêtres en hivernage, de la teinture, de la transformation, de la savonnerie, de la vannerie, de la poterie, etc.

Le mode de financement est acquis à partir des contributions de ses membres, des subventions de partenaires régionaux et nationaux, mais aussi des profits tirés des activités génératrices de revenus.

Ils sont souvent constitués de femmes âgées entre 25 ans et 60 ans voir plus, mariées comme célibataires et ressortissant d'un même quartier ou d'un même village. Ce sont des groupements dont la taille dépend de la taille du village ou du quartier (25 à plus de 100 femmes).

3.2.2 Les Groupements d'Intérêt Économique (GIE)

Il existe à l'échelle communale et dans la plupart des villages plusieurs types de GIE (de quartier, de femmes, de jeunes, familial) aux ambitions parfois convergentes mais au fonctionnement souvent différent.

Toutefois, on constate que les groupements émergent généralement des quartiers. L'effectif des GIE est variable pouvant aller jusqu'à 30 membres voire même plus. Le mode d'adhésion est flexible. Il se fait le plus souvent par affinité ou par appartenance à la même famille au quartier et au village. Les deux genres sont généralement présents mais avec une prédominance masculine.

Les groupements au-delà de l'entraide, l'objectif visé est souvent la recherche du profit à travers les activités génératrices de revenus et le développement de leur terroir. Les domaines d'intervention sont aussi diverses que variés et concernent le maraîchage, l'arboriculture, la transformation, la teinture et le petit commerce.

Les financements sont acquis à partir d'un fond constitué par les membres du groupement à travers des cotisations ou par un appui financier provenant d'apport extérieur sous forme de prêt remboursable ou non remboursable.

Toutefois, en dépit de leur dynamisme et du rôle important qu'ils jouent, ces organisations connaissent des difficultés qui limitent considérablement leurs activités comme le déficit de formation, de moyens financiers, d'équipements et de matériels.

3.2.3 Les Associations Religieuses

La commune de Sindian compte huit (8) associations religieuses. Chaque village est organisé à travers ses Dahira, comités de Gamou, et autres associations de cultes. L'importance de l'effectif de ces associations est variable selon les localités de la Commune. Tous les genres sont représentés et regroupent aussi bien les populations des villages restées sur place que celles vivant à l'extérieur du terroir.

Les associations interviennent généralement dans l'organisation de manifestations religieuses (Gamou), entre autre la construction, la gestion et la préservation des lieux de cultes. En même temps elles s'associent aux actions et événements des villages.

Elles financent les activités à partir des cotisations des membres et des subventions reçues de tierces personnes et de bonnes volontés. Avec une importante contribution des ressortissants de la diaspora (nationale et internationale). Il faut noter dans le cas de Sindian que la plupart des associations religieuses sont de culte musulman.

3.2.4 Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)

La commune compte 26 associations sportives et culturelles. Chaque village est organisé à travers ses jeunes en ASC. L'importance de l'effectif des membres pour une ASC donnée dépend de la taille de la population du village. L'effectif pour chaque ASC dépasse le plus souvent les 100 membres. Ces ASC œuvrent au développement de leurs villages et à l'unité des populations villageoises, cela à travers le sport et la culture et le développement de certaines activités connexes (travaux champêtre, reboisement entre autres) . Au niveau de chaque village il existe à l'intérieur des quartiers une association pour mener des actions d'investissement humain ou d'appui aux travaux champêtres et rizicoles.

Il faut noter que ces ASC manquent considérablement d'appui pour mener à bien leurs activités qui en général ne durent que le temps des grandes vacances. Ces ASC méritent d'être restructurées pour servir de relais aux politiques locales en termes de sensibilisation sur divers facteurs.

3.2.5 Autres Associations de développement communautaire

La Commune compte plusieurs associations paysannes à vocation socio-économique, parmi lesquelles nous notons les Congrès de village, COPI, CLCOP, ADIK, les APE et la FGPF.

Les relations entre les acteurs sont dans une large mesure complémentaire, les domaines ou axes d'intervention étant variés même si l'on note des chevauchements ou des surcharges, les cibles

étant parfois identiques. Les populations se trouvent, par conséquent, assez sollicitées, surtout les leaders. Ces associations jouent un rôle important dans la Commune. Elles permettent de trouver des réponses collectives aux problèmes individuels des populations.

Le Congrès est une association villageoise (disposant d'un statut juridique) de développement intervenant dans tous les secteurs de la vie socio-économique de la population. Il regroupe l'ensemble des habitants, résidents et ressortissants. Il dispose d'une Assemblée Générale qui se réunit une fois par année ou en cas de besoin (de façon extraordinaire). Il est dirigé par un bureau exécutif élu lors de l'Assemblée Générale. Le bureau se réunit périodiquement. Le congrès est structuré en sections dont le village en constitue la section locale. La création d'une section dépend du nombre de ressortissants du village dans une localité (ville en général). La cotisation des membres est la principale source de revenu du Congrès. Le montant est annuel et, selon le village, il est fixé en fonction de critères dont : le statut (travailleur, chômeur, étudiant, élève), l'âge, le sexe et parfois la section. Dans certains villages, le montant est annuel et est défini par section qui, à son tour, fixe la proportion qui revient à chaque membre.

Les APE constituent un appui essentiel pour la commune dans la prise en charge de certaines préoccupations scolaires, telles que la construction et l'équipement de salles de classe, de latrines, la réhabilitation de salles de classes, la dotation de fournitures scolaires.

Le comité local de concertation des organisations des producteurs (CLCOP) mis en place par l'ANCAR est très actif dans la commune. Il s'agit d'un cadre qui œuvre pour une meilleure intégration aux politiques et programmes de développement local des populations.

Il existe également des organisations inter villageoises (les Comité Zonal et interzonal) mise en place par le programme Karonghen 2 dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et qui s'investissent autant pour le développement de la Commune.

Les relations entre les différents acteurs sont largement dominées par l'appui institutionnel, pédagogique ou financier de la part des intervenants extérieurs, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

3.3 Les partenaires d'appuis au développement

Plusieurs projet et programmes, nationaux ou internationaux interviennent dans la Commune de Sindian parmi lesquels l'USAID, La Coopération-Espagnole (programme Karonghen2 et « 3 fruits »), ENDA, la CICR, l'UNICEF, le PAM, Convers universel, le PNDL.

Ces acteurs interviennent pour la plupart dans les domaines de l'éducation, l'hydraulique, l'agriculture, la gouvernance locale etc.

L'existence des projets et programmes bénéficie de la présence d'une importante ressource humaine assez instruite, facilitant l'appropriation des actions par les populations locales.

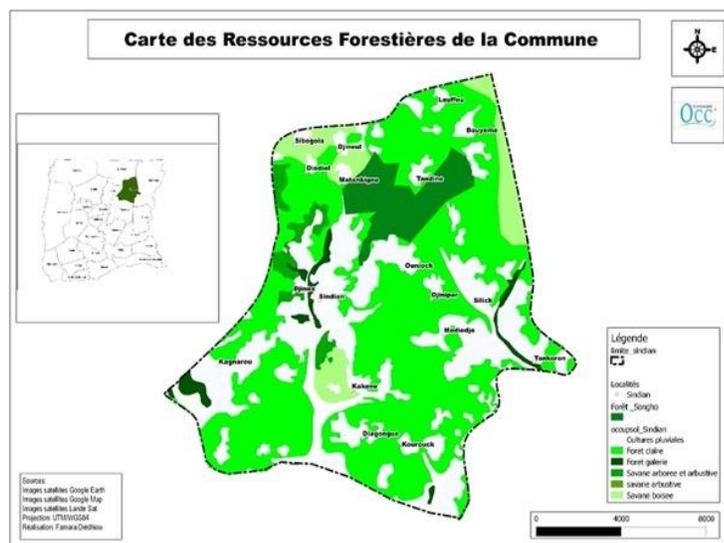
Les ressources forestières de la commune

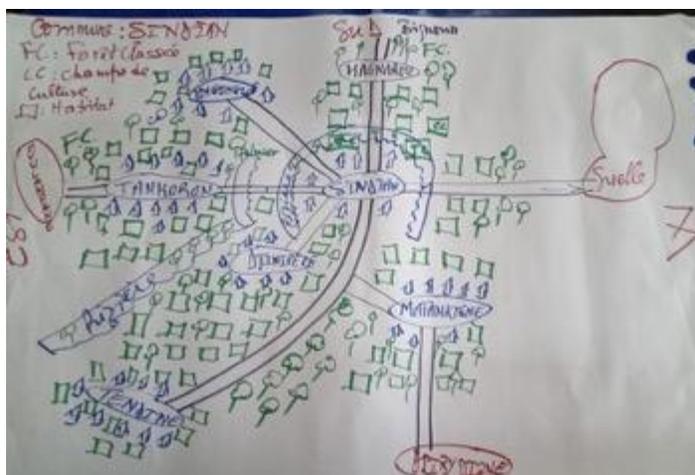
La Commune dispose d'importantes ressources ligneuses réparties sur environ 80% de sa Superficie. Cette ressource forestière est essentiellement composée de la forêt claire sèche, de la forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéen. Les principales espèces répertoriées sont : *Dialium guineense*, *Daniellia oliveri*, *Erythrophleum africanum*, *Azelia africana*, *Adansonia digitata* (Pin de singe), *Detarium senegalensis* (Ditax), *Saba senegalensis* (Maad), *Parkia biglobosa* (nééré), *Dialium guineense* (solom), *Parinari excelsa*, *Parinari macrophyla*, *Ceiba pentandra*, *Chlorophora regia*, *Chlorophora excelsa*, *khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Celtis integrifolia*, *Faidherbia albida*, *Terminalia macroptera*, *Elaeis guineensis*, *Borassus aethiopicum*, etc

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Sindian. Ainsi les produits exploités sont : le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers (menacés de disparition), les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.

Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts. C'est ainsi que les populations des villages qui se situent au tour de la forêt de Songho (Sindian, Ouniok, Silick, Bouyème, Tendine et Matankigné) se sont lancées dans un processus d'aménagement participatif des forêts avec l'appui de la Commune et du programme Karonghen 2 avec des financements espagnols. Les résultats de l'étude cartographique et l'inventaire forestier, ont permis d'avoir une idée sur le niveau de dégradation de la forêt et de créer une pépinière forestière dont les productions sont orientées vers les essences en voie de disparition.

Carte des Ressources élaborée par la communauté de Sindian





Les principaux produits forestiers non ligneux dans la commune de Sindian sont les suivants :

- Le Maad : Dans toutes les zones, le Maad présente le volume de production le plus important et constitue la principale source de revenu des populations locales entre le mois de Mai et de Juin. Il n'existe aucune organisation pour sa commercialisation et les prix varient entre 3 000 F et 10 000 F le sac de 50 Kg dans

les marchés de Bignona ou de Ziguinchor

- Le Nere : Il est cueilli et commercialisé entre le mois de Juin à Juillet avec des ventes surtout à des Banabanas à raison de 15000 F et 20000 F la bassine de 20 litres. Et le sac de 50 kg à 30000 F et 35 000F.
- Pin de singe : Il est cueilli et vendu entre le mois de janvier et février à 10000 F jusqu'à 15000 F le sac de 50 kg au niveau local.
- Le Solom : Il est cueilli et commercialisé entre le mois de Mars et Juillet à raison de 15000 F à 20000 F le sac de 50 Kg à des Banabanas venus des centres urbains
- Le Ditax : Il est aussi cueilli et commercialisé entre octobre et le mois de novembre à raison de 6000 F à 10000 F le sac de 50 kg à Ziguinchor ou à Bignona.

3.4 Contraintes soulevées/Solutions Préconisées

Contraintes soulevées	Solutions Préconisée
Les récoltes précoces des produits forestiers	Organisation de l'exploitation des ressources forestières
Manque d'organisation dans la cueillette pour tous les produits forestiers	Fixer les dates de cueillette pour tous les produits forestiers
Difficulté d'écoulement des produits forestiers	Appuyer la commercialisation de ces produits
	Mettre en place un Comité d'Organisation de la vente
Dégradation des ressources dues au mode de cueillette	Former les populations sur les bonnes pratiques de cueillette
	Créer des pépinières pour le reboisement de ces espèces
	Lutter contre les feux de brousse

Contraintes soulevées	Solutions Préconisée
Problème de stockage et de conservation des produits cueillis	Appuyer l'accès aux infrastructures de stockage et de conservation
Faibles capacités techniques pour donner de la valeur ajoutée aux différents produits	Former les populations sur les techniques de transformation des produits existant dans la commune
	Appuyer la mise en place et l'équipement d'Unités de transformation de ces produits
Mauvaise organisation de la commercialisation des produits forestiers	Mise en place d'un site de regroupement des produits avec l'appui de la Mairie
	Mise en place d'un Comité chargé de la vente des produits à l'échelle commune
	Fixation commune des prix de vente pour chaque zone

3.5 Règles de Gestion définies

Organisation des villages pour la gestion des forêts du domaine protégé

Organisation pour la gestion des ressources forestières

Mise en place d'un Comité de Gestion des Ressources Naturelles à l'échelle zonale

Mise en place d'un Comité de Gestion des Ressources Naturelles à l'échelle Communale

Gestion des ressources forestières du domaine protégé

- Pratiquer la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ainsi que des plantations forestières dans les espaces faisant l'objet de champs de culture appartenant aux communautés locales

Pour les produits situés dans le domaine protégé, la gestion relève de la Collectivité Territoriale

- Pour pallier aux modes d'exploitation dégradant (coupe de liane de maad ou émondage excessif), une protection intégrale s'impose
- Mise en place d'un Comité de surveillance par zone pour le respect de la convention locale
- La fonction de surveillant est bénévole mais pourrait bénéficier de motivation et d'appuis pour le déplacement

3.6 Règles pour la récolte de fruits forestiers destinés à l'usage domestique

La Convention Locale s'intéresse aux produits forestiers Non Ligneux qui sont présents dans la commune de Sindian : Le maad, le nere, le solom, le tol, le pin de singe et le ditax

Tout habitant de la commune est autorisé à exploiter les fruits forestiers pour l'autoconsommation.

3.7 Règles pour l'exploitation des fruits forestiers destinés à la vente

La cueillette des fruits immatures est interdite

Toute famille des villages de la zone doit participer régulièrement aux différents travaux de plantation, mise en place de pare-feu et peut exploiter les produits forestiers du domaine protégé

Aucun exploitant étranger n'est autorisé à exploiter les produits forestiers pour la vente

Tout exploitant doit au préalable disposer d'un permis de coupe

Afin de mieux organiser et contrôler la commercialisation des fruits forestiers, le CGRN communal en accord avec la commune, peut confier la commercialisation des fruits forestiers à une organisation locale s'activant dans le domaine :

Chaque zone crée sa propre Organisation Commercialisation

Appuyer le financement de cette organisation pour une meilleure activité de commercialisation

Chaque année, cette organisation présente un bilan

Les recettes tirées de la vente des fruits forestiers suivent une clé de répartition définie d'un commun accord

ANNEXES : Listes de présence des ateliers en zones

Zone : Sindian

Projet exécuté par :   Projet financé par : 

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Micom, Niamona, Mangogulack et Sindian) de la région de Ziguinchor/22°00'N

Activité : Collecte de données des femmes Lieu : Sindian Date : 26/04/2023

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Gouidiaby Toumang	1182 1385 00019	Préf. de Ziguinchor	[Signature]
2	Badji Mousa	1170 1911 00060	Pt. Leop.	[Signature]
3	Dieme Youssouf	1013 1370 01245	Délég. de quartier	[Signature]
4	Badji Youssouf	1182 1387 00092	Chef de village Sindian	[Signature]
5	Gouidiaby Amie	1182 1384 00040	Conseil Municipal	[Signature]
6	Gouidiaby Mankra	2132 1324 01182	Femina	[Signature]
7	Badji Diarra	2132 1332 00027	G.P. F. Amalienne M.	[Signature]
8	Badji Abdoulaye		Imam	[Signature]
9	Sane Louise Baraka	1182 1382 01731	Animateur	[Signature]

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
Et Somirat - Kandialang - BP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarbmc@gmail.com

Zone : Diangongue

Projet exécuté par :   Projet financé par : 

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Micom, Niamona, Mangogulack et Sindian) de la région de Ziguinchor/22°00'N

Activité : Lieu : Diangongue Date : 26/04/2023

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	SANE Malang	1182 1939 00285	Secrétaire Animateur	[Signature]
2	BABYA SANE		Animateur	[Signature]
3	TAMSTR DIEME	1013 197901354	Chef de Diangongue	[Signature]
4	ALHASSI DIEME	1182 1986 00284	IMAM de Diangongue	[Signature]
5	SIDYA DIEME	1013 1983 00146	Représentante de femmes	[Signature]
6	ASSANE DIEME		Diangongue	[Signature]
7	SEYNABOU SANE		Représentante des femmes Diang	[Signature]
8	Kaidou DIEME		Diangongue	[Signature]
9	IBRAHEMA BADJI	1182 1988 00362	IMAM de Kakere	[Signature]

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
Et Somirat - Kandialang - BP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarbmc@gmail.com

Zone : Tankoron

Projet exécuté par :   Projet financé par : 

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Mikom, Niomone, Mangagoulock et Sivilon) de la région de Ziguinchor/22°00'00" AEXCID

Activité : _____ Lieu : Tankoron Date : 26-04-2023

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Doumane Sane	1182198600663	Chef	
2	Bassiou Sane	1182199202007	ASC	
3	Soufo Sane	1182197601365	Notable	
4	Amame Sane	1182198100130	ASC	
5	Ibrahimia Sane	1182200500350	ASC	
6	Awa Sane	2013197800628	G.P.F	
7	Quoya Diatta	2013197800094	G.P.F	
8	Loucoum H. Sane	1013197300658	Imam	
9				

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
Ex Somviac - Kandjalang - BP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarmc@gmail.com

Zone : Djinière

Projet exécuté par :   Projet financé par : 

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Mikom, Niomone, Mangagoulock et Sivilon) de la région de Ziguinchor/22°00'00" AEXCID

Activité : _____ Lieu : Djinière Date : 26/04/2023

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Fatou Badji	2152193100085	conseiller	
2	Bacouy Diatta	1040136200003	Adjoint Pdt ASC	
3	Samba Diatta	1182199200623	Adjoint Imam	
4	Khadidiatou Diatta	2182198401225	Membre	
5	Gamsidine Sane	1182200200128	Président ASC	
6	Sidya Sane	1013198000633	Imam	
7	Sankoung Sane	1182201307689	Membre	
8	Amadou Sane	1182200500227	Membre	
9	Fatou Sane	2182201400235	Membre	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
Ex Somviac - Kandjalang - BP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarmc@gmail.com

Zone : Tandine

Projet exécuté par :   Projet financé par : 

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (M'comp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor/22PC009 AEXCID

Activité : _____ Lieu : *Tandine* Date : *26-04-2023*

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	<i>Lansane Manga</i>	<i>1182 1531 00320</i>	<i>D'ér du chef village</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>INSA Sanké</i>	<i>1182 1990 00070</i>	<i>Imam de Baugne</i>	<i>[Signature]</i>
3	<i>Bracey Boudiaby</i>		<i>chef de loufou</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>Fodé Badji</i>	<i>1013 1982 012 00</i>	<i>chef de Tandine</i>	<i>[Signature]</i>
5	<i>Omar Badji</i>	<i>1013 1980 00 317</i>	<i>chef de village Tandine</i>	<i>[Signature]</i>
6	<i>Malamine Badji</i>	<i>1013 1977 00 244</i>	<i>Tandine</i>	<i>[Signature]</i>
7	<i>Salif Diédhiou</i>	<i>1014 1986 00 381</i>	<i>Membre Tandine</i>	<i>[Signature]</i>
8	<i>Lamine Badji</i>	<i>1013 1972 00 443</i>	<i>Membre Tandine</i>	<i>[Signature]</i>
9	<i>Khady Manga</i>	<i>2,182 1990 00118</i>	<i>conseil loufou</i>	<i>[Signature]</i>

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
Ex Somivac - Kandialang - BP 794 - "tel. : 33991-47-27 / Fax : 33991 50-97 / Email : ancarbmc@gmail.com

Zone : Matankigné

Projet exécuté par :   Projet financé par : 

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (M'comp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor/22PC009 AEXCID

Activité : _____ Lieu : *Matankigné* Date : *26/04/2023*

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	<i>Omar Sane'</i>	<i>1182 2008 00 175</i>	<i>Animateur</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>Souleymane Sane'</i>	<i>1182 1988 01028</i>		<i>[Signature]</i>
3	<i>Lamine Sane'</i>	<i>1013 2000 00 204</i>	<i>R. J sibogola</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>Alouane Coly</i>	<i>1172 2002 00 245</i>	<i>R. J matankigné</i>	<i>[Signature]</i>
5	<i>METHA Coly</i>	<i>2182 2010 00 152</i>	<i>R.F "</i>	<i>[Signature]</i>
6	<i>Fatou Badji</i>	<i>2182 1982 00 026</i>	<i>R.F "</i>	<i>[Signature]</i>
7	<i>Zonaria Badji</i>	<i>1182 1988 01054</i>	<i>R. J Djinea sibogola</i>	<i>[Signature]</i>
8	<i>Samba Diédhiou</i>	<i>1182 1985 00 534</i>	<i>R. Imam. Matankigné</i>	<i>[Signature]</i>
9	<i>Fanding Djiba</i>	<i>1014 1985 00002</i>	<i>R. Imam. Zignal</i>	<i>[Signature]</i>

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
Ex Somivac - Kandialang - BP 794 - "tel. : 33991-47-27 / Fax : 33991 50-97 / Email : ancarbmc@gmail.com

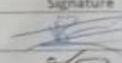
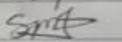
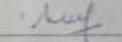
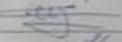
ANNEXE : LISTE DE PRESENCE DE L'ATELIER DE RESTITUTION/VALIDATION COMMUNALE

Projet exécuté par :   Projet financé par : 

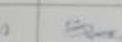
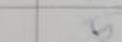
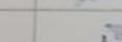
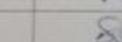
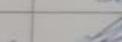
Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Miom, Niomane, Mangogouack et Sindian) de la région de Ziguinchor/23°00' AEXCID

Activité : Synthèse, restitution et validation communale Lieu : Sindian Date : 04/05/2023

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Bou Diarra	1674199001759	Eaux et Forêts Sindian	
2	Clalang Sane	1013197901368	président Totei Totei	
3	Moussa Badji	1170197100060	CLCOP de Sindian	Prf
4	Malang Sane	1182199900285	secrétaire animateur	
5	Ibrahima Sagna	1182198300271	chef de Kaguaro	
6	Mamadou Lamina Sane	1182198600083	animateur	
7	Seckouba Sane	1182199201794	animateur	
8	Bintou Badji	2182199202259	conseillère	
9	Dionsoba Badji	2013198000946	com. environnemental	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
Ex Somnuc - Kandialang - BP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarmc@gmail.com

10	Asmaou Sane	2013198201811	conseillère	
11	ATDA Badji	2182198900138	Présidente des femmes	
12	Nene Badji	2182199001094	GPF Djiniere	
13	Fatou Diakhio	2015198400544	GPF Djiniere	
14	Anna Badji	2182198700107	11	
15	Diarra Badji	2182198200027	conseillère	
16	Siaka Sane	2013198001425	GPF Djiniere	
17	Hassane M SAÏVE	1182199202855	Prf CET/Sindian	
18	Dionisio SANE	1182198202760	Mbrs CET/Sindian	
19	Toumany Sane	1182198600067	Membre GLGAP	
20	Mamadou Sane	1013202100136		
21	Cheikh Alab Sane	1182200500656	RP du cheff Djiniere	
22	Bourama Diatta	1182200000150	conseiller	
23	Omar Sane	1182200800175	animateur	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
Ex Somnuc - Kandialang - BP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarmc@gmail.com

Projet exécuté par :



Projet financé par :



Formation du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles et subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements limités de 4 communes (Miomop, Niomone, Mangogoulack et Sidikou) de la région de Ziguinchor/229C009 AEXCID

24	Bouba Coby	1182193100664	chef Matinkini	
25	Namina Aiatla	1182200600626	animatrice	
26	Lamine Goudiaby	1182198400060	Conseiller. II.	
27	Seyba Fiedhin	10011670504	Assistant Consultant	
28	Malay Faboué	1001199500179	CAR Médian	
29	Sytha Sane	1013200300154	2 ^e adjoint Maire syndico	
30	Khadu Djibo	2013186500167	Malyte " "	
31	Brahima Salla Sane		Partenaire	
32	Brahima Sane	1013196200412	CLCOP	
33	Samsidine Sane	1182199001080	Relais	
34	Amadou Sane	1182200500827	Relais	
35	Karfa SANE	1187199400186	CJCAR/ANCAR	
36	Aliou Babou	11819830088	EPEC	
37	Youldouph Badio	118219870092	chef de village sidikou	
38	Amsoumana Tamba	1013197800002	chef de Diocel	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
 Ex Somivac - Kandialang - BP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarmc@gmail.com